



Metz, le 04/11/2020

Comment ose-t-il ???

Cher NOUS,

NOUS tous, les collègues de la CEGEE, comment ne pas être écœurés par de tels propos !

Bien sûr nous vivons toutes et tous avec le même sentiment d'inquiétude et de crainte des effets de cette pandémie pour nous et nos proches

Alors pourquoi rajouter à ce sentiment, suffisamment angoissant, une peur supplémentaire par cette référence aux attentats de Nice.

Tout ça pour nous dire qu'il ne faut pas nous lamenter !

Peut-on penser un seul instant que les salariés se lamentent en demandant une reconnaissance juste de leurs efforts depuis le début de cette crise par le versement d'une prime ?

Peut-on penser un seul instant que les collègues ne voient pas les difficultés que vivent beaucoup de français autour d'eux ?

Peut-on penser un seul instant que les écoreuils n'ont pas fourni d'efforts importants depuis le début de cette crise en restant aux services de leurs clients ?

Alors, NON, vous n'êtes pas en droit de culpabiliser les collègues en leur enlevant le droit d'expression et le droit d'exprimer leurs sentiments ! Mais en se faisant se lamentent-ils ? Nous vous rappelons que des gens sont morts et d'autres meurent encore au titre de la liberté d'expression !

Alors, OUI, les collègues se sont serrés les coudes et ont démontré leur implication pour que collectivement cette épreuve soit surmontée !

Alors, NON, vous n'avez pas le droit de casser cet espoir de pouvoir se retrouver pour les fêtes de fin d'année alors que les pouvoirs publics laissent entendre que les efforts actuels de reconfinement pourraient nous permettre d'y arriver ! Et quand bien même, ce n'est pas votre rôle, avons-nous vraiment besoin de vos réflexions personnelles sur un sujet qui ne relève en rien de la sphère professionnelle.

Que retenir de tout cela ? qu'il y a lieu de s'abstenir de telles réflexions à partager !

M DELETRE, votre devoir et votre responsabilité sont de protéger la santé des salariés et des clients.

A ces fins, il est impératif :

- D'interdire tout rendez-vous physique en agence, sauf cas exceptionnel et urgent (pour rappel, seul le retrait d'espèces est autorisé par les attestations de déplacement dérogatoires),
- De généraliser le télétravail dans les fonctions supports comme le demande le gouvernement,
- D'instaurer le télétravail dans les agences, en complément à une alternance de présence physique pour les fonctions essentielles, et de remédier au sous-effectif permanent depuis le début de cette crise sanitaire,
- De faire cesser sur le champ tous challenges et autres compétitions futiles qui conduisent les salariés à outrepasser les règles sanitaires de base.

Pour **SUD, la seule réponse possible est la MOBILISATION face à un tel mépris !**